

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANT-E-S
DOCTORANT-E-S
AU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE 624
« SCIENCES DES SOCIÉTÉS »
Du 31 mai au 4 juin 2021**

COMMENT DÉPOSER MA PROFESSION DE FOI ?

Selon l'article D719-26 du code de l'éducation :

« Les professions de foi sont transmises, par les candidats qui le souhaitent, dans le délai et selon les modalités fixés »

Ces professions de foi sont à transmettre au plus tard le **lundi 17 mai 2021 à 16h00, aux deux adresses électroniques suivantes :**

ed624.sds@u-paris.fr

et

marie-anne.dujarier@u-paris.fr